

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **18 juin 2012**, à 20 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents : les conseillers(ères) Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 20 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2012-06-119**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-dessous.

---

**ORDRE DU JOUR**  
18 JUIN 2012, 20 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
  3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  4. CODE D'ÉTHIQUE ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE
  5. PÉRIODE DE QUESTIONS
  6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

Adoptée.

**4. CODE D'ÉTHIQUE ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio a rédigé un modèle de contrat de bénévolat à l'intention des bénévoles œuvrant dans les bibliothèques municipales;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel ont signé ce contrat de bénévolat lors de leur engagement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil considèrent que ce contrat de bénévolat remplace le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ainsi que les politiques administratives de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

En CONSÉQUENCE,

**2012-06-120**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ainsi que les politiques

administratives de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adoptés respectivement par les résolutions 2012-06-101 et 2012-06-104 ne s'appliquent pas aux bénévoles de la bibliothèque.

Adoptée.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2012-06-121**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Joëlle Cardonne  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*